# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### VILLE DE RUEIL-MALMAISON

#### **OBJET**:

Fixation du tarif de location concernant la réservation de l'Appartement Témoin au sein de la Maison de l'Autonomie

#### DATE DE CONVOCATION

30 mars 2023

### **NOMBRE DE MEMBRES**

EN EXERCICE 17

PRESENTS \_\_13\_\_

VOTANT 15

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Le 14 avril 2023

## BLANDINE CHANCERELLE

Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, Familiales et aux Seniors Vice-Présidente du C. C. A. S. N° 2023 DEL2023/24

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt trois,

Le quatre avril à dix-sept heures quarante-cinq,

Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames HAMZA, ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, HALIPRÉ, BERNARD, BECKER, DESCHEEMAEKER, NOEL, Messieurs MORIN, de MARION, de GALARD, SEMPERE,

<u>Étaient excusés</u> : Messieurs OLLIER, DEFRANCESCO.

**Pouvoirs**: de Madame Fanny SAVARY à Madame BLANDINE CHANCERELLE, de Madame Jocelyne JOLY à Madame Anne-Françoise BERNARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de sa politique sociale en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap de la Ville de Rueil-Malmaison, le Centre Communal d'Action Sociale met en place une tarification pour la location de l'appartement témoin au sein de la Maison de l'Autonomie.

La Vice-Présidente indique que le tarif appliqué est destiné à toutes sociétés, entreprises et organismes de formation sur le territoire national.

La Vice-Présidente propose de fixer le montant à 120€ TTC la journée.

La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré.

L'Assemblée,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition.

APPROUVE la tarification,

AUTORISE l'application de ce montant,

DIT que les montants facturés seront crédités en faveur du Centre Communal d'Action Sociale,

ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Délibération transmise

en BLANDINE CHANCERELLE N° identifiant : 92-269200507-20230404-lmc145122-DE-1-1

Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, Familiales et aux Seniors Vice-Présidente du

C. C. A. S.